



## NOTE ECOLOGIQUE 14 AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY - 59130 LAMBERSART

Rédacteur : Simon DEMAN (écologie)

Date : 20/01/2023

### 1. CONTEXTE DE L'ETUDE

Dans le cadre du projet de réaménagement de la parcelle au 14 avenue du Maréchal Lyautey sur la commune de Lambersart (59130), la maîtrise d'ouvrage a lancé un diagnostic écologique au travers de deux passages in situ au cours de prospections hivernale et printanière.

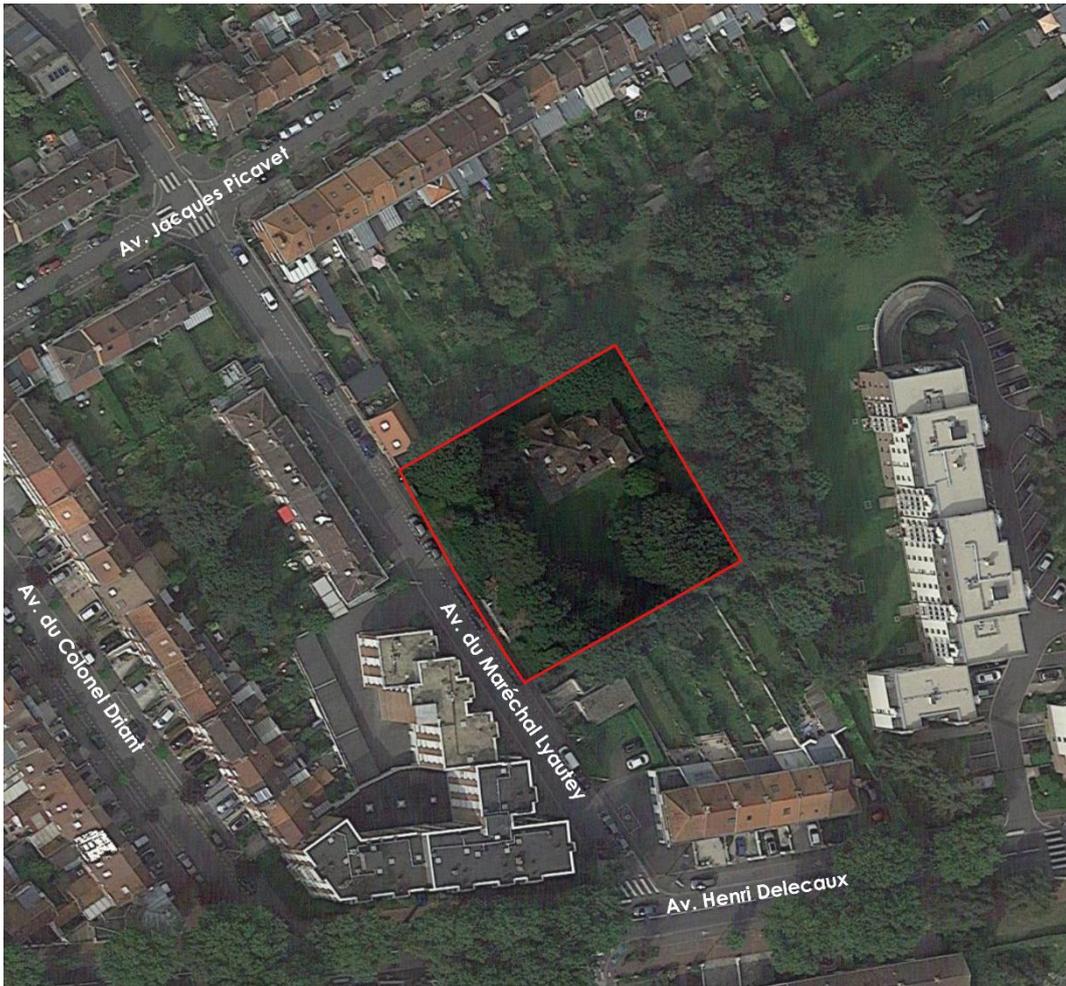
La méthodologie de l'expertise prévoit dans le cadre de l'opération une inspection des différents éléments bâtis et de l'ensemble des espaces extérieurs.

A ce jour, une prospection diurne a été réalisée par un temps dégagé.

	Date	Prospection	Flore / Habitat	Avifaune	Mammalofaune	Reptiles et Amphibiens	Entomofaune	Chiroptères	Conditions météorologiques
Prospection réalisée	17 janvier 2023	J	X	X	X				Ensoleillé/ Vent faible (3°C)

La **zone d'inventaire** correspond à l'implantation de l'opération soit l'ensemble des espaces extérieurs et les éléments bâtis associés.

La carte ci-après localise la zone d'étude.



Lambersart (59)  
Diagnostic écologique

**Plan de situation**

 Zone d'étude



0 10 20 30 m  


Figure 1 - Plan de situation de la zone d'inventaire et de projet

## 2. SENSIBILITES ECOLOGIQUES DE LA ZONE D'ETUDE

### 2.1. HABITATS

Bien que mené en période défavorable pour l'observation de la Flore, les habitats de la zone d'étude sont en grande majorité d'origine anthropique (essences ornementales, plantées, entretenues...). On retrouve notamment à l'Ouest et au Nord, deux alignements de Thuya (FA.1) en limite séparative. Le bâtiment principal et ses dépendances (J1.5) sont peu propices à l'accueil de la Faune (accessibilité limitée, absence de traces et d'indices d'occupation...). Le jardin (X24) présente une forte homogénéité d'espèces ornementales (Aucuba du Japon, Laurier-cerise...), la majorité d'entre elles ont été plantées. Le caractère spontané de la Flore reste limité. La prospection complémentaire permettra d'affiner ce constat.

**A ce stade du diagnostic, quatre habitats sont repérés. Aucun habitat menacé ou protégé.**

**Ces derniers seront davantage détaillés grâce à la prospection réalisée en période favorable.**



Figure 2 - Grands habitats repérés à ce stade

## 2.2. FLORE

### 2.2.1. Espèces remarquables

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Etude de la flore</b>				Période propice								

Réalisées en période défavorable, la prospection écologique a permis à ce stade l'observation de 31 espèces floristiques dont 14 espèces indigènes. Dans le cadre de la bio évaluation écologique de la Flore, seules les espèces indigènes (locales) sont étudiées.

Le tableau ci-après synthétise les observations à ce stade du diagnostic :

<b>Espèces observées</b>		31
<b>Espèces indigènes</b>		14
<b>Espèces présentant un statut</b>	<b>Protégées (France/HdF)</b>	0
	<b>Menacées</b>	0
	<b>Rares</b>	1
	<b>D'Intérêt patrimonial</b>	1
<b>Espèces Exotiques Envahissantes</b>		3 (1)

→ Présence de l'Orobanche du lierre (*Orobanche hederæ*), classé très rare en Hauts-de-France et d'intérêt patrimonial.

→ 3 EEE observées dont 1 **avérée**

A ce stade, **une espèce classée « très rare » et d'intérêt patrimonial** par le Conservatoire Botanique de Bailleul est observée sur la zone d'étude. Ces deux statuts n'impliquent pas de contraintes réglementaires. Cependant, l'application de mesures (Cf. partie 3) dans le cadre de l'opération favorisera le maintien de l'espèce sur site.



Photographies de plusieurs individus d'Orobanche du lierre (*Orobanche hederæ*)



Figure 3 - Localisation de l'Orobanche du Lierre

**Mesures spécifiques concernant l'Orobanche du lierre :**

- Conservation des spécimens localisés au cours de la prospection écologique (mise en place d'un balisage en phase chantier).
- Transplantation des spécimens conservés de l'Orobanche du lierre ainsi que du Lierre présent dans la partie balisée vers la façade nord.
- S'agissant d'une espèce de sous-bois, dépendante de la présence de Lierre grimpant (*Hedera helix*), la récréation de milieux favorables au cœur des aménagements paysagers (proportionnés et durables) est nécessaire avant toutes actions sur les zones existantes.
- La mise en œuvre de Lierre grimpant (*Hedera helix*) en façade nord est nécessaire pour dispenser les conditions favorables à la transplantation de l'espèce. Ces dispositions augmenteront les chances de reprise de l'espèce.

## 2.2.2. Espèces Exotiques Envahissantes

Concernant la présence d'espèces exotiques envahissantes, une **espèce exotique envahissante avérée**, la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) jouxte la frange sud du site.

En effet, quelques pousses récentes sont observées sur la parcelle cadastrale AZ 466 (hors zone d'étude). L'application de mesures préventives (Cf partie 3) peut limiter la propagation de l'espèce et notamment les risques de diffusion au sein de la zone d'étude.



**Tiges sèches de la Renouée du Japon (*Reynoutria Japonica*) observées en bordure du site**

### Mesures spécifiques concernant la Renouée du Japon :

- Afin de réduire les chances de propagation de cette espèce exotique envahissante au sein de la zone de projet, il est recommandé la pose d'un pare-racine en bordure de la zone contaminée par la Renouée du Japon (*Reynoutria Japonica*) sur une profondeur d'au moins 1 à 1,5 mètres.
- Vigilance renforcée en chantier et en exploitation.



Figure 4 - Localisation de la Renouée du Japon

## 2.3. FAUNE

### 3.2.1. Avifaune

Effectuées au cours de la période hivernale, la prospection a permis l'observation de **sept espèces dont trois espèces protégées**. Ces dernières correspondent à des espèces « communes à assez communes » inféodées aux milieux arborés et arbustives, que l'on retrouve communément au sein des parcs et jardins urbains.

A ce stade, seul des comportements d'alimentation sont constatés. Les milieux présents sur la zone d'étude dispensent des conditions favorables pour la nidification des espèces protégées.

Présentant quelques tuiles absentes, une attention particulière sera portée sur l'observation des toitures au cours de la prochaine prospection.

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Identification de l'avifaune</b>	Oiseaux hivernants		Migration prénuptiale			Oiseaux nicheurs		Migration postnuptiale			Oiseaux hivernants	

Tableau 1 - Avifaune : espèces observées lors de la prospection du 17 janvier

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive oiseaux	Liste Rouge nicheur	Liste rouge hivernant	Liste rouge passage	Liste rouge régionale nicheur	Statut de rareté régional	Espèces indicatrices de ZNIEFF	Protection
<i>Carduelis carduelis</i> Linné, 1758	Chardonneret élégant	/N	VU	Nad	Nad	NT	AC	/N	PIII
<i>Columba palumbus</i> Linné, 1758	Pigeon ramier	DOII; DOIII	LC	LC	Nad	LC	C	/N	/N
<i>Cyanistes caeruleus</i> Linné, 1758	Mésange bleue	/N	LC	/N	Nab	LC	C	/N	PIII
<i>Parus major</i> Linné, 1758	Mésange charbonnière	/N	LC	Nab	Nad	LC	C	/N	PIII
<i>Pica pica</i> Linné, 1758	Pie bavarde	DOII	LC	/N	/N	LC	C	/N	/N
<i>Psittacula krameri</i> Scopoli, 1769	Perruche à collier	/N	Naa	/N	/N	Naa	R	/N	/N
<i>Turdus merula</i> Linné, 1758	Merle noir	DOII	LC	NAd	NAd	LC	C	/N	/N

#### LEGENDE

**Directive oiseaux** : /N = Non inscrit à la Directive Oiseaux

DOII : Espèces pouvant être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive (Annexe 1) ou Espèces pouvant être chassées seulement dans les états membres pour lesquels elles sont mentionnées (Annexe 2) ;

DOIII : Espèces pouvant être commercialisées, pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente ne sont pas interdites, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.

**Liste rouge** : LC = Préoccupation mineure / Na = Indéterminé / VU = Vulnérable / NT = Quasi-menacé.

**Rareté** : C = Commun / AC = Assez commun / R = Rare.

**Déterminant ZNIEFF** : /N = Non déterminé.

**Protection** : PIII = Espèce protégée / /N = Non protégée.

A ce stade, la prospection réalisée a permis l'observation de sept espèces d'oiseaux dont trois protégées. Ces dernières sont communes en milieu urbain. La probabilité de nidification de ces espèces est probable.

La prochaine prospection en avril/ mai dispensera de plus large connaissance sur l'utilisation du site par ce taxon.

### 3.2.2. Mammifères

- **Mammifères terrestres**

Enclos de murs et grillage sur la totalité du périmètre de la zone d'étude, le transit de mammifères y est limité. A ce stade de l'expertise, aucun mammifère terrestre n'a été observé.

S'insérant dans une matrice de jardins particuliers, il n'est pas à exclure la présence ponctuelle du Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) pour du transit et de l'alimentation. Cependant, peu de zone favorable au gîte de cette espèce n'est observée *in situ*. Des aménagements favorables pour son accueil pourront être réalisés en exploitation.

Les potentialités écologiques pour les mammifères terrestres sont limitées.

- **Chiroptérofaunes**

La prospection étant réalisée en période défavorable et ne portant pas sur la réalisation d'inventaires précis sur ce taxon, aucune espèce de chiroptère n'a été inventorié *in situ*. La prospection s'est tout de même attachée à l'inspection des bâtiments (J1.5) pour la recherche de gîtes d'hivernage. Les pièces inventoriées n'ont révélé aucune trace de fréquentation de chiroptères (fèces ou observations d'individus). De même, l'observation des différents sujets arborés n'a pas permis l'observation de cavités favorables.

A noter que plusieurs zones n'ont pu être inspectées (structure compromise ou non accessibilité au moment de la prospection).

Les potentialités écologiques pour la présence d'espèces ubiquistes de chiroptères en transit et alimentation sont probables. Le gîteage reste toutefois limité.

### 3.2.3. Amphibiens

Réalisée en période défavorable, aucune espèce d'amphibien n'est identifiée sur la zone d'étude.

Seuls des inventaires réalisés en périodes et conditions favorables permettraient de statuer sur ce taxon. Cependant, aucun milieu aquatique, même temporaire, n'a été recensé sur le site.

Les potentialités écologiques pour les amphibiens sont nulles sur la zone d'étude.

### 3.2.4. Reptiles

Réalisée en période défavorable, aucune espèce de reptiles n'est identifiée sur la zone d'étude.

Seuls des inventaires réalisés en périodes et conditions favorables permettraient de statuer sur ce taxon. Cependant, les habitats qui composent la zone d'étude ne présentent pas de conditions favorables à l'accueil de ce taxon (surfaces minérales limitées, absence de zones refuges...).

Les potentialités écologiques pour les reptiles sont faibles sur la zone d'étude.

### 3.2.5. Arthropodes

Réalisée en période défavorable, aucune espèce d'arthropode n'est identifiée sur la zone d'étude. Seuls des inventaires réalisés en périodes et conditions favorables permettraient de statuer sur ce taxon.

Au vu des habitats présents et du contexte environnant, il est probable de retrouver des espèces communes facilement observables en milieu urbain. Le jardin (X24) correspond à l'habitat le plus favorable à l'observation de ces taxons.

Les potentialités écologiques pour les arthropodes sont faibles à modérés sur la zone d'étude.

### 3. PREMIERES PRECONISATIONS A INTEGRER AU PROJET

Cette partie s'attachera à proposer des premières préconisations à intégrer dès à présent dans le cadre du projet. Ces préconisations seront affinées et complétées au gré des observations issues du second passage mené dans le cadre du diagnostic écologique en avril ou mai 2023.

1. **Conservation de l'Orobanche du lierre** et recréation d'un milieu favorable.
2. **Mise en œuvre d'un pare-racine** en amont de la phase chantier au contact de la zone impactée par la Renouée du Japon.
3. **Réalisation du traitement de la Renouée du Japon** selon un protocole rédigé par l'écologue.
4. **Conservation au maximum des strates arbustives et arborées** en accord avec l'étude phytosanitaire et le passage de l'écologue.
5. **Mise en défens des grand sujets arborés** au préalable de la phase chantier et plus largement limitation de l'emprise chantier.
6. En cas de coupes d'arbres et d'arbustes :
  - **Replanter des sujets arborés** en privilégiant les **espèces indigènes** (locales).
  - **Récupérer une partie des branches et troncs coupés** afin de **créer des zones refuges favorables** à la faune locale (tas de bois, buches percées...).
7. **Adapter le démarrage des travaux en dehors des périodes de sensibilité de la faune**. A ce stade, il est préconisé de démarrer les travaux en dehors de la période de reproduction et de nidification de l'avifaune (hors avril à août). Cette préconisation concerne la destruction des bâtiments et l'abattage des sujets arborés et arbustifs.
8. En exploitation, **mise en œuvre** de différents **gîtes, nichoirs et autres zones refuges** favorables à la faune (tas de bois, hibernaculum, nichoirs sur le bâti ou au sein des aménagements extérieurs...).
9. **Diversifier les milieux favorables à la biodiversité en exploitation** : conservation des milieux de pleine terre, la création de toitures végétalisées/ plantes grimpantes ou encore par la création de fourrés arbustifs d'espèces indigènes.
10. **Mise en place de dispositifs permettant le transit des mammifères** au sein de la zone d'étude (clôture à maille large, perméable).
11. Veiller à **limiter les émissions lumineuses** en phase chantier et en exploitation :
  - Période d'éclairage
  - Orientation, intensité, détection de mouvements...
12. **Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires** pour l'entretien des différents espaces d'agrément.

## Annexe 1 – Liste de la Flore

Nom scientifique	Nom français	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection nationale - Annexe 1	Protection nationale - Annexe 2	Protection régionale	Exotique envahissant	Indicateur Zones Humides	Intérêt patrimonial	Déterminant de ZNIEFF
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Aucuba japonica</i> Thunb. [1783]	Aucuba du Japon	C	E	NAo	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Berberis</i> L., 1753	Berbéris ; Épine-vinette ; Mahonia		P								
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Cotoneaster franchetii</i> Bois, 1902	Cotonéaster de Franchet	C	R	NAa	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Elaeagnus pungens</i> Thunb., 1784	Chalef piquant	#	#	#	Non	Non	Non	#	Non	#	#
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre commun ; Hêtre	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Hydrangea</i> L., 1753	Hortensia (G)		#								
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	I	C	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Jasminum nudiflorum</i> Lindl., 1846	Jasmin d'hiver	C	#	NAo	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Orobanche hederæ</i> Vaucher ex Duby, 1828	Orobanche du lierre	I	RR	DD	Non	Non	Non	N	Non	Oui	Oui
<i>Populus nigra</i> var. <i>italica</i> Münchh., 1770	Peuplier d'Italie	C	E?	NAo	Non	Non	Non	N	Nat	Non	Non
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise	C	AR	NAo	Non	Non	Non	P	Non	Non	Non
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	NAa	Non	Non	Non	A	Non	Non	Non
<i>Rhododendron</i> L., 1753	Rhododendron (G)		P								
<i>Rosa</i> L., 1753	Rosier ; Églantier (G)		P								
<i>Rubus laciniatus</i> (Weston) Willd., 1806	Ronce laciniée	C	R	NAa	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire (s.l.) ; Crève-chien	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine blanche ; Arbre aux perles	S;C	AC	NAa	Non	Non	Non	P	Non	Non	Non
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P								
<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If commun ; If	C	PC	NAa	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Thuja occidentalis</i> L., 1753	Thuya d'Occident ; Cèdre blanc	C	#	NAo	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non

**LEGENDE :**

**Statut Indigénat :** I = Indigène ; I ? = Présumé indigène ; Z = Eurynaturalisé ; S = Sténonaturalisé ; N = Naturalisé ; C = Cultivé ; # = Sans objet.

**Statut Rareté :** CC = Très commun ; C = Commun ; AC = Assez commun ; PC = Peu commun ; AR = Assez rare ; R = Rare ; RR ? = Présumé très rare ; E = Exceptionnel, # = Sans objet.

**Statut Menace :** LC = Préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes ; NA = Non applicable ; # = Sans objet.

**Protection Patrimonial :** Non = Non protégée et non d'intérêt patrimonial ; Oui = Plante d'intérêt patrimonial dans les Hauts-de-France ; pp = pro parte (sous-espèces ou souches sauvages d'intérêt patrimonial, à ne pas confondre avec d'autres sous-espèces, souches ou variétés plantées) ; # = Sans objet.

**Espèce exotique envahissante :** N = Espèce non exotique envahissante ; P = Plante exotique envahissante potentielle ; A = Plante exotique envahissante avérée, # = Sans objet.